المناطق ZONES	الرموز REPRESENTATIONS GRAPHIQUES	المساحة الدنيا للقطع SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS	العلو الأقصي اللبنايسات HAUTEUR MAXIMALE CONSTRUCTIBLE	المعتاجة المعتادية المعتادية المعتادية المعتادية المعتادية المعتادية المعتادية المعتادية المعتادية SUPERFICIE CONSTRUCTIBLE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
سكن تقليدي للحماية HABITAT TRADITIONNEL A PROTEGER	HP	80m²	8m	- Il s'agit d'une zone résidentielle destinée à l'habitat de type traditionnel s'ouvrant sur un patio central (Medina, Kasbah et Ksour) - Le rez-de-chaussée de la construction peut, éventuellement, être occupé par des activités d'artisanat où de petits commerces de proximité. - Les façades doivent être colorées en ocre où traitées en pierre. - Interdiction: Tous les établissements industriels ou dépôts, la réalisation de construction destinée à l'habitat collectif. - Les constructions doivent respecter la volumétrie existante, et le cachet architectural de la médina existante. Les parcelles ayant fait objet d'acquisition, avant l'homologation du présent document, et qui ne répondent pas aux dispositions du présent règlement au niveau de la surface minimale à respecter, elles peuvent faire l'objet d'une dérogation qui leur permet de ne pas être soumises aux restrictions relatives au minimum parcellaire, tout en respectant les règles du prospect et des vues directes relatives à la zone concernée.
منطقة المكن الاقتمادي المقصل بستويين ZONE D'HABITAT CONOMIQUE CONTINU A R+1	E 1	90m²	8m	- Zone d'habitat continu individuel ou collectif. - Surface minimale du patio 9m². - Les constructions doivent être faites en matériaux locaux et doivent respecter la volumétrie existante, et le cachet architectural de la médina existante. Les parcelles ayant fait objet d'acquisition, avant l'homologation du présent document, et qui ne répondent pas aux dispositions du présent règlement au niveau de la surface minimale à respecter, elles peuvent faire l'objet d'une dérogation qui leur permet de ne pas être soumises aux restrictions relatives au minimum parcellaire, tout en respectant les règles du prospect et des vues directes relatives à la zone concernée.
منطقة سياحية ZONE TOURISTIQUE	ZT	200m²	8m	 Il s'agit d'une zone touristique dédiée à améliorer l'activité du centre concerné. Elle doit s'intégrer dans le paysage et l'espace immédiat. Elle peut accueillir des restaurants, hotels-git ruraux et espaces de loisirs et détente.
منطقة المحافظة الزراعية ZONE DE RESERVE AGRICOLE		1600m²	8m	- Réservée à l'habitat des exploitants et les annexes indispensables à l'exploitation agricole. - 6 m de recul par rapport aux voies publiques. - 6 m de recul par rapport aux riverains. - Surface constructible pour l'habitat est de 10 % de la surface totale du lot. - Des activités agro-alimentaires peuvent être tolérées.
منطقة التشجير والترفيه ZONE DE BOISEMENT		-	3m	Toute construction y est interdite. Toutefois, de petites constructions basses de 3m de hauteur maximale, s'incorporant au paysage, peuvent être admises si elles sont directement liées à l'entretien et protection des sites en question ou à leur animation récréative.
منطقة أو ارتفاق ممنوع البناء ZONE OU SERVITUDE NON AEDIFICANDI	SNA	Zone ou servitude interdite à la construction pour les raisons suivantes : *Existence de chaabas ou cours d'eau pluviales. Au cas où ces derniers sont canalisés, suite aux études techniques appropriées et validées par l'agence de bassin hydraulique, ces servitudes sont levées dès l'exécution des travaux de canalisation. *Existence des lignes électriques (haute ou moyenne tension) : toute construction située à la limite du tracé de la ligne électrique doit respecter : -Pour la ligne électrique de haute tension (L.H.T) : 8m de recul de part et d'autre de l'axe de la ligne (avec avis de ONE). -Pour la ligne électrique de moyenne tension (L.M.T) : 5m de recul de part et d'autre de l'axe de la ligne (avec avis de ONE). Observation générale : Les dispositions citées plus haut sont applicables dans le cas de l'existance de chaabas, d'oueds ou de lignes électriques même si ces derniers ne sont pas représentés sur le document graphique.		